



Déclaration liminaire

Monsieur le directeur

Au cours de l'année 2024 les demandes de retraites concernant les personnels de surveillance se sont multipliées jusqu'à atteindre le nombre de 13 départs enregistrés à ce jour. La situation va devenir très compliquée en terme de RH. Ces 13 départs viennent s'ajouter aux vacances de postes déjà accumulées par le passé.

Aujourd'hui nous comptabilisons une carence de 11 agents par rapport à l'organigramme, et le fossé va se creuser encore plus d'ici la fin d'année. Au 31 décembre 2024 nous dénomburons une vacance de poste qui s'élèvera à 22 agents.

Tout ceci sans compter les agents qui ont atteint l'âge légal de départ à la retraite mais qui ne l'ont pas encore posé. Des agents de tous les secteurs n'ont pas encore entamé les démarches mais ont bien l'intention de le faire dans un futur proche. Par exemple dans l'équipe A, 4 départs simultanés le 01/01/2025, les collègues de cette équipe se retrouveront à sept. Ce n'est pas entendable.

En parallèle le nombre de personnes incarcérées lui ne cesse d'augmenter, les chiffres records nationaux, 76 258 détenus au 01 février. Au CP de PERPIGNAN on dépasse régulièrement la barre des 70 matelas au sol. Hier c'était 71.

Pour **FO Justice CP Perpignan** ce n'est pas entendable que l'effectif du personnel soit à la baisse et qu'en parallèle l'effectif des détenus augmente.

FO Justice CP Perpignan s'inquiète de l'évolution de cette situation qui risque probablement de s'aggraver dans le temps et s'interroge sur les modalités de fonctionnement de l'établissement.

FO Justice CP Perpignan vous demande de réagir et d'alerter l'administration pénitentiaire de la situation catastrophique du CP de Perpignan afin d'obtenir le complément de l'organigramme de référence.

Le bureau FO JUSTICE CP-PERPIGNAN le 07.03.2023